**INSCRIPTION À L’ASSOCIATION SPORT JOIE LILLE** 

SAISON 2018-2019

**Civilité**

☐M. ☐Mme NOM : …....................................…………………….PRÉNOM…………………………………..…………

Date de naissance : ………………..….../………………...…../……………………..…….

E-mail : ………………………………………………………..…………..…………..……..……..……..……..……..……..………….........

*☐ Je ne souhaite pas recevoir par mail des informations au sujet du club*

Adresse : ………………………………………………………………..…………..………..........................................................

Code postal : …………………………………Ville : …………………………..…………..………………………………………………….

 Tél. (Portable de préférence) : ……………………………………………………..…………..………….………………….………...

*Personne à prévenir en cas d’urgence :* ☐M. ☐Mme (Nom) : ………………………………..…………..………………….

Tél. (Portable de préférence) : …………………………………....................................................…………..………….........

**Section**

☐ Compétition : 110 € ☐ Loisirs compétition : 100 € ☐ Loisirs : 85 €

☐ Compétition / Loisirs compétition + Option Licence Beach : 120 €

**Taille Textile** ☐ XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL ☐ XXXL

Date : ………….../………..…/………………….. **Signature :**

Fait à : …………………………………………..

**Mode de Réglement [cadre réservé au bureau]**

☐ Chèque - Titulaire : …………………………………….…………... Numéro de chèque : ……………………………………

☐ Virement bancaire - Merci d’indiquer votre nom et section choisie dans le libellé du virement

*IBAN Sport Joie Lille*: FR76 3007 6029 1319 8862 0020 043 *BIC* : NORDFRPP

**Horaires**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **LUNDI** | **MARDI** | **MERCREDI** | **JEUDI** | **SAMEDI** |
| **20h00 – 22h30** Loisir compét. (Entrainement + match) | **19h00 – 20h45** Compét. masculine 1 et 2**20h45 – 22h30** Loisir compét. (matchs)Compét. féminine 1 et 2 | **19h00 – 20h45**Loisir encadré**20h45 - 22h30**Loisir libre | **19h00 – 20h45** Compét. féminine 1 et 2**20h45 – 22h30** Compét. masculine 1Loisir compét. (entrainement) | Matchs compét. |

*\*Attention, créneaux susceptibles de subir des modifications*

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

*Ce règlement intérieur a pour unique but de permettre à l’ensemble des adhérents de pratiquer son sport et de vivre en association dans les meilleures conditions possibles.*

*Le NON RESPECT du règlement est passible d’exclusion temporaire ou définitive souhaitée par l’entraîneur ou animateur et validée par décision du Bureau.*

*Si ce règlement intérieur n’est pas rendu signé, l’inscription sera considérée comme nulle.*

**Les principes directeurs en sont :**

Le respect des personnes côtoyées, des locaux, du matériel,des équipements confiés par la municipalité et des horaires des cours et entraînements.

**Tenue**

L’adhérent devra porter une tenue de sport adéquate à la pratique du volley-ball, ainsi que des chaussures destinées aux sports en salle. Il est demandé de prévoir une bouteille d’eau pour s’hydrater pendant la séance.

Pas de tabac dans les locaux, pas de chewing-gum ni bonbons ou autres aliments pendant les entraînements.

**Entraînements**

Chacun respectera les horaires de cours et arrivera à l’heure aux entraînements.

Le sportif qui ne pourra justifier son retard pourra suivre l’entraînement du banc sur décision de l’animateur ou entraîneur. Aucune sortie anticipée n’est autorisée pour les mineurs sans accord préalable.

**Vestiaires**

Ils sont accessibles pour se changer et prendre une douche.

Ils ne peuvent servir de lieu de réunion ou de discussion et chacun veillera à n’y rester que le temps nécessaire à l’usage précité. Aucune somme d’argent et aucun objet ne devront être laissés dans les vestiaires.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

**Responsabilité collective des matériels et des locaux**

Aucune dégradation de matériel et aucun vol ne seront tolérés.

Les auteurs de larcins et de vandalisme supporteront les frais de remise en état et seront exclus selon avis du Bureau.

**Documents administratifs**

L’adhérent est tenu de remettre son bulletin d’inscription et le règlement intérieur dûment complétés et signés ainsi que le règlement de la cotisation pour accéder aux installations au terme de trois séances d’entraînement.

Le/La Président(e) peut, après consultation du Bureau, refuser la prise de licence d’un adhérent. Ce refus doit être motivé et sera pris dans l’intérêt de l’association et de ses membres.

**Responsabilité du club**

Elle ne peut être engagée dès lors que l’adhérent n’est pas à l’intérieur de l’enceinte de la salle de sport, sauf en cas de déplacements sportifs organisés par le club.

Les parents s’engagent à venir chercher leurs enfants à la fin des cours. Dans le cas contraire, ils doivent fournir au club une attestation autorisant l’enfant mineur à rentrer seul ou sous la responsabilité d’un autre parent.

Les adhérents ne souhaitant pas être sur les photos de représentations du club, site internet, articles de journaux et autres, doivent en formuler la demande par email et s’astreindre à éviter les prises de vues collectives. A défaut, le club considérera qu’il peut diffuser son image par les différents biais dont il a usage.

**Cas particulier :**

Pour toute question qui ne trouverait pas de solution dans les statuts ou règlement intérieur du club, on se référera aux statuts de la FFVB ou au Règlements intérieurs de la FFVB.

Ainsi convenu et adopté à Lille le 01 Juillet 2016.

La Présidente

Sounia KADA